

me à Terviers le 3. 6. 1891

Lejeune Joseph Jacques Otto

Soldat 9. de ligne

matr: 58029

+ le 28 - 9 - 18 au Stadenberg (Middl) à Staden (proven)
à Poelkruit Langemarck N: 1677 de la tombe
(voir croquis au verso) F.R. 1832

exh: et transporté au cimet. de Terviers (P. III)

X à Terviers (d. la crypte)

R. 14652 du 5-11-24. DOSSIER TRANSMIS

Jugement ²⁵⁻³⁻¹⁹²⁵ ~~N: Jacques Lejeune (père Nicolas) 141, rue de~~
~~Théobald à Terviers le 25. 10. 21: accuse réception~~
~~irrecevable~~ de la convocation pr assistes à l'exh: de son
fils X à Langemarck - affirme que son fils est
tombe à Poelcappelle et qu'il y est X - toute
la correspondance se trouvant sur le corps de son
fils lui a été remise par le caporal Henri Genot -
donc s'il n'y a pas erreur -

S. L. 14930 du 25. 10. 21 au P. III: transmet lettre
de N: de Jeune pr suite voulue.

P. III R. 3103 du 24. 12. 21: lettre de N: de Jeune
en réponse, à laquelle il a été répondu -
Ce mil: est bien X à l'empl: indiquée par
F.R. 1832 -

N: J. de Jeune le 25. 10. 21: accuse réception du
croquis indiquant l'empl: de la tombe de

son fils - confirme les dires de sa lettre du 20/10/21 -
- La croix se trouvant près de la gare de
Poelcappelle porte les noms de quatre mil^les,
Lefevre Joseph du 9^e L en 1^{er} lieu - Suivant les
instructions du Seducer, ira à Langemarck -

S.E. 18147 du 26.10.21 au P. III: transmet lettre
de M^r. Lefevre - donne renseign. conc^{ut} + et de
de Lefevre Justin Jacques Joseph à Poelcappelle
et de Lefevre Joseph à Langemarck -

P. III n° 3460 du 28.10.21: donne en retour -
la feuille fait erreur - Le mil^le à Poelcappelle
est un homonyme de ce mil^le (voir fiche Lefevre Justin)
Lefevre Joseph a été exé^c le 24.10.21 - (B: exé^c)

P. III n° 4032 du 9.12.21 env. I.V. d'exc^{con} n° 592
en double (3)

Nom. 061/259830, 17-10-24 dem. ad. au domer, R.